

111

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE,

Publiée sous les auspices de la Société royale de numismatique.

PAR

MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—
1877.

TRENTE-TROISIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE DE DECQ ET DUHENT,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1877

A PROPOS D'UNE MONNAIE DE WESSEM.



Buste de face d'un évêque mitré : x DIOERICVS :
D'GOR : x

— Deux clefs en sautoir, les pannetons séparés par un point : ✠ MONETA WISSENSI.

Arg. — Gr. 0.87.

Nous voilà en présence d'une monnaie frappée à Wessem, par un seigneur nommé Thiéri de Horne.

On sait que Wessem, autrefois *Wishem* (d'où l'adjectif *Wissemensis*), était un alleu particulier cédé en 1219 à Guillaume, sire de Horne, par l'abbaye de Saint-Pantaléon, à Cologne. Depuis lors, ce bourg paraît n'avoir jamais cessé d'appartenir aux anciens seigneurs de Horne, qui le relevèrent de l'abbé de Saint-Pantaléon jusqu'à ce que la suzeraineté en eût été acquise par le comte de Juliers, en 1519 (1). Plus tard il devint un fief de la Gueldre.

(1) LACOMBLET, *Urkundenbuch*, t. III, n° 243. Wessem était alors qualifié d'*oppidum*, place forte.

Mais quel était ce *Thierri de Horne*, qu'on ne trouve dans aucune liste des souverains de ce pays ?

Déjà, à différentes reprises, les revues allemandes se sont occupées de la monnaie que nous avons sous les yeux et dont un autre exemplaire se trouve au cabinet impérial de Vienne. En dernier lieu, elle a trouvé sa véritable patrie, grâce à un article publié par M. Dannenberg, en 1871, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne. « Ce *schilling*, dit-il, est une imitation exacte, faite par *Thierri-Loef de Horne*, du type employé sous les évêques de Trèves, *Bauduin de Luxembourg (1307-1354)* et *Bohémond d'Eltendorf (1354-1362)*. Qu'on n'objecte pas la présence d'une figure épiscopale sur le coin d'un seigneur laïque : elle n'étonnera personne, pour peu qu'on soit familiarisé avec l'ancien numéraire du nord de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il suffira de citer comme exemple la monnaie que le prédécesseur de *Thierri*, *Guillaume VI de Horne*, fit frapper à l'effigie de l'évêque d'Utrecht, *Jean d'Arckel* (1). »

Il n'y a rien à redire à ce qui précède, sinon que *Thierri-Loef de Horne* n'est pas *Thierri de Horne*.

En consultant les documents contemporains, et s'aidant au besoin des livres de généalogies, on arrive à établir la filiation du lignage de *Horne* au *xiv^e* siècle.

Gérard II, sire de *Horne*, *Alténa*, *Weert*, *Wessen*, *Perwez*, *Hees*, *Leende*, etc., gouverna depuis 1502

(1) VAN DEN CENS, *Leenen van Brabant en Limburg*, pl. XI, n^o 3. Ajoutons que *Guillaume* avait beau jeu pour écarter ses contrefaçons dans le pays d'Utrecht : *Jean d'Arckel* étant son beau-frère.

jusque vers 1350 ⁽¹⁾. Il épousa : 1° Jeanne de Louvain, fille de Henri, sire de Gaesbeek, Herstal, Beaucignies; 2° Ermengarde, dame de Cranenborg, fille de Thierrî VII, comte de Clèves, et d'Aléide de Gueldre ⁽²⁾.

Du premier lit naquirent Guillaume V et, suivant M. Goethals, Othon, sire de Beaucignies.

Un partage fait en 1545 entre les enfants du second lit, nous fait connaître leurs noms. Ce sont : 1° *Thierrî*, sire de Perwez et de Cranenborg, 1552, 1565; 2° Jean, 1560 (n. st.); 3° Godart, 1560; 4° Guillaume; 5° Othon; 6° Everard.

Guillaume V, sire de Horne, Weert, Wessem, puis de Gaesbeek, Herstal, Montcornet, Beaucignies, etc., mourut en 1545. Il eut d'une première union, avec Ode, dame de Putten et de Stryen: 1° Gérard III, sire de Horne, Gaesbeek, etc., 1545-1548; 2° Jeanne, dame de Gaesbeek, alliée à Gisbert d'Abcoude et décédée en 1556; 3° quatre autres filles.

⁽¹⁾ Tous les auteurs fixent l'avènement de Gérard tantôt avant, tantôt après l'année 1302; mais si l'on peut voir, dans BUTKENS, t. I, Preuves, p. 222, qu'il figure comme sire de Horne dans un diplôme du 10 septembre 1302, on verra dans LACOMBLET, t. III, n° 15, que son prédécesseur Guillaume scelle encore une charte, le 31 décembre 1301. Le même Lacomblet nous apprend aussi que la mort de Gérard doit être placée entre le 27 avril 1329 et le 18 février 1332 (n. st.). Déjà le savant Ernst avait remarqué qu'elle ne pouvait être reculée jusqu'à l'année 1333. Plus récemment, M. Goethals a reproduit une inscription tumulaire à l'appui de cette dernière date; mais la forme de l'épithaphe, le titre de comte donné à Gérard, tout enfin contribue à rendre ce monument au moins suspect.

⁽²⁾ Cf. LACOMBLET, t. II, p. XXIII.

Les enfants issus de son mariage avec Else ou Élisabeth, — fille de Thierrri VII, comte de Clèves, et de Marguerite de Habsbourg, — sa seconde femme, furent : 1^o Guillaume VI, qui suit ; 2^o *Thierrri*, sire de Perwez et de Cranenborg, après son oncle Thierrri, époux de Catherine Berthout, dame de Duffel et de Gheel ; 3^o *Thierrri-Loef*, sire de Herstal, Beaucignies, Montcornet, etc., mort en 1590, époux d'Isabeau de Montigny ; 4^o Arnold, évêque de Liège, et autres.

Guillaume VI, sire de Horne, mourut en 1557, laissant de sa femme, Isabeau d'Arckel, un fils connu sous le nom de Guillaume VII. On prétend qu'il fut aussi le père de *Thierrri* de Horne, évêque d'Osnabruck, 1576-1402. Ce fut même à ce dernier que nous songeâmes à attribuer tout d'abord la monnaie au type épiscopal qui fait l'objet de notre examen. On pouvait supposer, en effet, que ce prélat avait été momentanément en possession de la terre de Wessem, et qu'il y avait usé du même droit que ses prédécesseurs. Heureusement le livre de M. le docteur Grote sur les monnaies d'Osnabruck (*) était là pour affirmer, à la grande honte des généalogistes, que ce *Thierrri* de Horne appartenait à une famille étrangère, qui portait dans ses armoiries deux cors placés en sautoir, tels qu'on les voit-encore sur ses monnaies.

Thierrri de Horne, premier du nom, seigneur de Perwez, ne nous convenait pas davantage, attendu qu'il ne figure nulle part comme sire de Horne. Restait *Thierrri* le Jeune, dont les chartes vont nous apprendre

(*) *Osnabrück'sche Geld- und Münz-Geschichte*, Leipzig, 1864.

les diverses possessions. Le 7 février 1557, son frère Guillaume VI est encore témoin au contrat de mariage de Godefroid de Heinsberg-Dalenbroek avec Philippine de Juliers; mais il ne tarde pas à mourir, puisque, le 10 octobre suivant, un arrangement conforme à la décision arbitrale de Thierrri l'Ancien, sire de Perwez, attribue à Thierrri, *seigneur de Horne*, à son frère Arnold et à sa sœur Élisabeth, les seigneuries de Horne et d'Alténa, de Herstal, de Hees et Leende, de Montcornet et de Cortessem. « Ende sol, est-il ajouté, *Dierick, heere van Hoern* voorschreven, aflossen, etc. (1). »

Il s'agit bien ici de Thierrri, le neveu de prédilection du sire de Perwez, et non de Thierrri-Loef, qu'on ne rencontre jamais sans le surnom qui le distinguait de son frère aîné. C'est donc celui-ci qui fit frapper, non-seulement notre schilling, mais encore les gros de Weert et de Wessem, où il s'appelle modestement *Thierrri de Horne* (2).

On a souvent confondu ce Thierrri avec son oncle du même nom, parce qu'ils furent l'un et l'autre en possession de la terre de Perwez. Pour les distinguer, il suffira d'observer qu'en 1565, cette terre appartenait toujours au vieux Thierrri, *neveu du comte de Clèves*; tandis que, le 1^{er} avril 1568, elle était passée à son héritier Thierrri, *seigneur de Duffel* (3).

Quant à la terre de Cranenborg, qui faisait partie

(1) WOLTERS, *Hornes*, Annexes, n° 11.

(2) Voyez VAN DER CHIES, pl. XXX, nos 2 à 4.

(3) LACOMBLET, t. III, n° 640. — BORMANS, *Les seigneuries féodales du pays de Liège*, p. 8.

de la même succession, la duchesse Jeanne de Brabant décida, le 6 décembre 1370, que Thierrri la livrerait au comte de Clèves, pour la somme de 37,000 écus d'or (1).

Lorsque Thierrri de Horne mourut, entre les années 1377 et 1380, il n'était plus, depuis longtemps, seigneur de Horne.

En 1366 et 1367, son frère Thierrri-Loef s'intitule, à son tour, sire de Horne et d'Alténa (2). Sa monnaie était marquée du nom de *Lovicus*, ce qui lui donnait l'avantage de rappeler celle du comte de Flandre, Louis de Male. Cependant il ne devait avoir qu'une part indivise dans le pays de Horne, où il administrait en même temps, en qualité de tuteur, les biens de son neveu Guillaume VII. C'est ce qui parait résulter : 1° d'un relief de ladite année 1367, où celui-ci est appelé *domicellus Wilhelmus de Hoerne, dominus de Altena, de Haerstal, etc.* (3); 2° d'un partage définitif du 31 octobre 1368 (4), dans lequel il est question de comptes à rendre par Thierrri-Loef « van dier tijt, dat hi de lande van Huerne ende van Altena bericht ende onder ghehadt heeft, of dat hi Willeme membore gheweest heeft. » Cet acte lui assurait la propriété des seigneuries de Herstal, Hees, Leende (5), Montcornet, Beaucignies, et attribuait au fils de Guillaume VI,

(1) LACOMBLET, t. III, n° 706.

(2) WOLTERS, Annexes, nos 42 et 13.

(3) DE BORMAN, *Le livre des fiefs du comté de Looz*, p. 61.

(4) GOETHALS, pp. 215 et suiv.

(5) La même année, il en fit le relief devant la Cour féodale de Brabant et les vendit à messire Jean de Gossoncourt (BORMAN, p. 227).

encore mineur, les domaines de Horne, Weert, Wessem, etc.

B^{on} J. DE CHESTRET DE HANEFFE.
